



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025
PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 26 août 2025 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 14 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sabine DERVIN

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (17 juin 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 17 juin 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Approbation de la convention de financement « maîtrise de l'énergie » photovoltaïque (MDE-VE) entre la commune et le SIEL-TE-Loire – rénovation en LED de l'éclairage à l'école
 5. Point sur l'aménagement du bourg
 6. Point sur le personnel
 7. Point sur la rentrée scolaire 2025
- Informations et questions diverses

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Sabine DERVIN est désignée secrétaire de séance

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

3. RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 17 juin 2025, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

DM 2025-12 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 119	79 route de Riorges	874 m ²	Non bâti	20/06/2025
--------	---------------------	--------------------	----------	------------

DM 2025-13 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AO 101	Le bourg	14 m ²	Bâti sur terrain propre	24/06/2025
AO 103	163 chemin des Places	1 800 m ²		
AO 104	163 chemin des Places	8 m ²		
AO 47	Le bourg	969 m ²		

DM 2025-14 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 152	11 rue des Jardins de Lou	214 m ²	Non bâti	08/07/2025
--------	---------------------------	--------------------	----------	------------

DM 2025-15 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 179	106 rue Louis Joubert	1067 m ²	Bâti sur terrain propre	11/07/2025
--------	-----------------------	---------------------	-------------------------	------------

DM 2025-16 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 38	440 route de Roanne	1 735 m ²	Bâti sur terrain propre	24/07/2025
-------	---------------------	----------------------	-------------------------	------------

DM 2025-17 : concession nouvelle type cavurne de 30 ans au cimetière, n°1

Le Conseil municipal prend acte.

4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT « MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE » PHOTOVOLTAÏQUE (MDE PV) ENTRE LA COMMUNE ET LE SIEL-TE-LOIRE – RÉNOVATION EN LED DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉCOLE

La commune souhaite rénover l'éclairage en LED de l'école dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie. Grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle ERA, elle bénéficie d'un crédit de 12 785 € auprès du SIEL-TE-Loire, organisme qui peut financer jusqu'à 80 % du coût HT des travaux.

Un devis de 2 000 € HT a été proposé par l'entreprise DUIVON pour rénover l'éclairage de l'école. Le SIEL-TE-Loire pourra financer jusqu'à 1 600 € HT. Une convention de financement est soumise à approbation et prendra fin après que la commune aura versé sa part.

Adopté à l'unanimité des membres votants

5. POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

M. le Maire explique que le parking, encore en travaux, sera rénové d'ici janvier 2026 (notamment pour les VTT) avec une amélioration de l'aire de camping-cars, gérée par Roanne Agglomération. Deux subventions de 7 000 € ont été accordées. Un plateau ralentisseur sera installé chemin du Moulin et des plantations sont prévues rue du Stade. La Roannaise de l'eau prévoit une déviation des eaux usées, avec la mise en place de deux réseaux distincts (eaux pluviales et eaux usées). Une solution pour les eaux pluviales est également envisagée sur la place de l'église.

6. POINT SUR LE PERSONNEL

Une étudiante a été recrutée pour l'été afin de renforcer l'équipe des espaces verts. À la suite du départ à la retraite de Mme Pascale MACHILLOT, la direction de l'école est désormais assurée par Mme Pascale HERMER. Par ailleurs, Mme PROSPER, qui secondait Mme MACHILLOT, a quitté son poste et a été remplacée.

7. POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

De nouveaux programmes du cycle 1 au cycle 3.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le week-end des 19, 20 et 21 septembre 2025, deux événements sont prévus : la course des notaires *Cyclonot* (subventionnée à hauteur de 2 000 €) et les Journées du Patrimoine, avec une exposition sur le « petit musée de Pierre Martelanche » à la salle des sociétés et la visite du clocher et de la Halte pèlerins le samedi 20 septembre de 14h à 18h.

- Par ailleurs, le meeting aérien se tiendra le dimanche 14 septembre, de 9h à 18h, avec la présence de la Patrouille de France de 15h45 à 16h30.

- Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre d'Isabelle MARIDET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sabine DERVIN

Publication en ligne le

22 OCT. 2025

